

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les droits de douane américains à 50% impactent désormais à 1,5 Mds d'euros d'exportations du secteur des industries mécaniques françaises.

La Fédération des Industries Mécaniques a pris connaissance de la mise en place au mois d'août dernier d'une liste élargie de produits soumis à des droits de douane à 50% à l'entrée des Etats-Unis, faisant suite à une première liste adoptée en mars 2025. Cette décision va avoir des conséquences négatives pour le secteur des industries mécaniques françaises, fortement exportateur vers les Etats-Unis (5,4 Mds d'€ en 2024 de biens d'équipement et de consommations intermédiaires mécaniques).

Dans une décision unilatérale, l'administration américaine a élargi la portée des droits de douane existants au titre de la Section 232 du Trade Expansion Act de 1962 sur l'acier, l'aluminium et les produits dérivés, afin de couvrir 400 produits supplémentaires, exposant ainsi 900 M€ de produits mécaniciens, qui s'ajoutent aux 600 M€ de la liste du mois de mars. Le droit de douane applicable à ces produits s'élève ainsi à 50 % de la valeur de leur contenu en acier (ou en aluminium), auquel s'ajoutera un droit de douane de base de 15 % pour le reste de la valeur du produit. L'administration américaine a par ailleurs annoncé que cette liste de produits sera révisée tous les quatre mois, ce qui accroît encore l'imprévisibilité pour les entreprises exportatrices.

« Nous appelons la Commission européenne ainsi que le gouvernement français à négocier d'urgence un accord avec l'administration américaine afin d'exclure les exportations européennes du secteur des industries mécaniques du champ d'application des droits de douane américains au titre de la section 232 sur l'acier, l'aluminium et les produits dérivés », indique Jean-Claude Fayat, Président de la FIM.

Au-delà de la question économique posée par ces droits de douane, il convient de noter que ces dispositions génèrent une charge administrative importante lors du dédouanement, les entreprises devant déclarer la valeur et le poids de l'acier (ou de l'aluminium) dans les produits importés, sans parler du caractère confidentiel du prix de l'acier et de l'aluminium. Des entreprises du secteur ont fait état par ailleurs de problèmes d'interprétation par les douanes américaines (US Customs and Border Protection), notamment en ce qui concerne la méthodologie de calcul de la valeur en acier et en aluminium. Les fabricants sont en plus exposés à des risques juridiques.

Date de publication :

15/09/2025

À propos de la FIM

La Fédération des Industries Mécaniques, qui rassemble 18 syndicats professionnels et 3 000 entreprises mécaniciennes adhérentes, est une des plus importantes fédérations industrielles nationales. Elle défend les intérêts du secteur aux niveaux national et européen et accompagne les industriels dans les domaines clés de leur compétitivité : économique, juridique, réglementation et financement. www.fim.net

À propos de Mecallians

Mecallians est la bannière commune créée par la Fédération des Industries Mécaniques (FIM), le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM), l'Union de Normalisation de la Mécanique (UNM), la Société de Financement des Industries Technologiques (SOFITECH) et la société d'Assurance-Crédit des Industries Technologiques (CEMECA). Elle a pour vocation à promouvoir l'ensemble de l'écosystème mécanicien auprès des décideurs publics et des médias. www.mecallians.fr

Contact

Caroline DEMOYER : cdemoyer@fimeca.org – 06 46 42 57 49